



## Déclaration préalable à la CAPD du 8 mars 2018

Monsieur l'inspecteur d'académie,

A l'occasion du 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, le SNUipp-FSU, syndicat des enseignant.es du premier degré, profession féminisée à plus de 80%, rappelle que les inégalités de genre en matière d'emploi, de rémunération, de perspectives de carrière, de retraite, persistent dans la Fonction publique. Aujourd'hui, l'écart moyen de rémunération entre les femmes et les hommes y est de 13,3%. Dans notre profession, les femmes sont sous-représentées dans les missions de direction et de formation ainsi que dans les contingents de la hors classe. Dans un communiqué daté du 22 février, la FSU demandait que ministères et collectivités locales fassent preuve d'une politique volontariste en matière d'égalité professionnelle dans la Fonction publique. Lors de la future CAPD pour le passage à la classe exceptionnelle, le SNUipp-FSU sera vigilant au respect du texte concernant la représentativité des femmes parmi les personnels promus.

Concernant le recrutement pour les stages de préparation du CAPPEI, vous avez décidé de mettre en place de nouvelles modalités puisque l'avis de l'IEN a été remplacé par un entretien devant une commission départementale. Nous remarquons que le nombre d'avis favorables correspond exactement au nombre de départs possibles. La commission n'aurait donc pas seulement émis un avis mais distribué massivement les avis défavorables pour déjà choisir quels enseignant.es partiraient en formation, anéantissant ainsi l'effet du barème.

Concernant les congés de formation professionnelle, 25 enseignant.es ont formulé une demande sur plus de 3000 que compte notre département. C'est bien peu. On ne peut que s'interroger sur les raisons du faible intérêt de nos collègues pour cette possibilité. Vous prévoyez que huit enseignant.es obtiennent une période de formation de 1 à 4 mois et deux enseignant.es seulement obtiendraient 9 et 10 mois. Une fois de plus, le SNUipp-FSU dénonce le manque criant de moyens (3,5 ETP) pour permettre aux enseignants du premier degré d'envisager une évolution de leur carrière ou une reconversion professionnelle.

Concernant la liste d'aptitude des directeurs d'écoles, nous constatons que le pourcentage des inscriptions est passé de 60 à 35% en quatre ans augmentant ainsi le nombre de directions vacantes. Si la tendance se confirme, le nombre d'inscrits sur la LADE sera égal au nombre de directions vacantes. Comment interprétez-vous la désaffection des enseignant.es du premier degré pour la direction d'école ?